

Conseil municipal du 2 octobre 2020

Convocation en date du 18 septembre 2020

Début de séance 20h00

Présent(s) :

Bernard RUAL,

Geneviève SENEJOUX, Gérard TAVERT,

Véronique JANICOT, Gérard MORATILLE, Sandrine DELAMOUR, Anne DUPUY, Christian MADRANGE, François CHABRILLANGE, Laurence TER-HEIDE, Jean-Paul POUGET, Daniel CHASSEING, Alex DESASSIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : Nathalie BASPEYRE

Procurations :

Vincent COISSAC a donné procuration à Bernard RUAL

Nathalie LEFEBVRE a donné procuration à Sandrine DELMAOUR

Geneviève SENEJOUX : secrétaire de séance

Bernard RUAL félicite au nom du conseil municipal le Dr Daniel CHASSEING pour sa brillante élection aux élections sénatoriales et précise que c'est une chance pour Chamberet et pour la Corrèze et lui fait entièrement confiance pour faire remonter toutes les problématiques liées à notre ruralité.

Daniel CHASSEING remercie tous les élus qui l'ont soutenu et il mettra toute son énergie à défendre la ruralité. C'est un combat qui n'est jamais fini et il faut faire un maximum pour aider les communes rurales.

1- Vente du Village de vacances de Scoeux

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du conseil municipal du 20 février 2020, l'Appel à Manifestation d'Intérêts a été conclu avec la SCP Savoie Immobilier pour un montant de 500 000€.

L'Autorisation d'Occupation Précaire (AOP) signée avec la Société 2TK prend fin à compter du 20 novembre 2020. Il rappelle que cette société a accepté la gérance du village de vacances suite aux contentieux avec la société Escapade avec laquelle une Délégation de Service Public a été rompue pour faute grave.

La société 2TK a un bon carnet d'adresses et de nombreux contacts avec des tours opérateurs, le fonctionnement du village de vacances génère des retombées économiques non négligeables sur la commune (embauche de 25 jeunes saisonniers, travail avec la cuisine centrale, achat de prestation Sport nature d'environ 25 000 € par an, impact sur les commerces locaux...). Cette société à son arrivée a réalisé de nombreux aménagements dans le village vacances pour le rendre fonctionnel et accueillir la clientèle dans des bonnes conditions (peinture, mobilier, cuisine...) pour un montant de 150 000€.

Le tourisme social est très difficile à équilibrer, seul le volume permet de le rentabiliser.

Cette année, du fait des contraintes liées au protocole sanitaire de la COVID 19, le village n'a accueilli que des groupes en gestion libre au mois d'août, et aux vacances de la Toussaint, 200 enfants sont attendus.

Suite à de nombreuses rencontres et entretiens avec Mr DUCLOUX, gérant de la société 2TK et pour éviter de se retrouver sans propriétaire, il est proposé de rembourser les travaux avancés par le délégataire soit 150 000€ comme stipulé dans le contrat du délégataire et de vendre le village de vacances aux prix de 500 000€. Monsieur le Maire précise par ailleurs que le montant des taxes foncières s'élève à 20 000 € par an.

Gérard TAVERT précise que les bâtiments ont plus de 50 ans et que des travaux importants sont à prévoir prochainement.

Daniel CHASSEING ajoute que les travaux de restructuration réalisés en 2014 ne comprenaient pas la réfection des toitures. Par ailleurs, une telle structure ne peut être gérée que par un professionnel.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la vente du village vacances dans les conditions précisées ci-dessus.

2- Acquisition de matériel dentaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune depuis un an et demi est à la recherche d'un dentiste. Plusieurs pistes n'ont pas abouti : coopération avec l'hôpital de Tulle, un dentiste de Belfort et un dentiste d'Italie.

Dans l'état actuel, le cabinet médical dentaire n'est pas attractif, il est demandé par les praticiens qu'il soit équipé. La commune n'a pas la compétence pour faire cet investissement, c'est une compétence communautaire.

La communauté de communes est d'accord pour faire l'investissement pour un montant approximatif de 70 000 € HT qui serait financé à 50% par le DSIL, 20% par le conseil départemental et en attente de financements possibles par le biais de l'Agence Régionale de la Santé.

Parallèlement, l'ARS a donné son aval pour réaliser cet investissement et le reste à charge sera facturé sous forme de loyer à l'association gérant la maison de santé.

Daniel CHASSEING précise qu'il est absolument indispensable d'avoir un dentiste pour la commune.

Jean Paul POUGET précise qu'il faut être vigilant car les médecins étrangers touchent les primes et avantages et ils s'en vont.

Alex DESASSIS complète en précisant qu'il est très important de créer une patientèle pour redonner de la valeur au cabinet dentaire.

3- Cabinet de recrutement pour trouver un dentiste

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les deux propositions concernant les cabinets de recrutement

- Bureau de recrutement P&P Conseil pour un montant de 6 500 €
- ASSED : 12 500 €

Après avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent de retenir la proposition du bureau de recrutement P&P Conseil pour un montant de 6 500 €

- Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches se rapportant à ces dossiers.

4- Installation d'un pylône 4 G en zone blanche

La demande déposée par la commune concernant l'installation d'un pylône 4G pour couvrir la zone blanche dans le secteur de La Veysseix, Bonnat, Les Borderies... a été validée.

Un opérateur doit être nommé et une réunion doit être lancée pour rechercher un terrain approprié.

Christian MADRANGE doit recenser les terrains disponibles et situés dans une zone géographique favorable.

5- Projet de contractualisation

Monsieur le maire explique le fonctionnement des aides octroyées par le Conseil départemental. Il s'agit d'une convention de contractualisation sur 3 ans (2021 à 2023). Monsieur le Maire propose d'inscrire les projets suivants :

- Aménagement pour la réalisation de plantations de myrtilles et de plantes médicinales,
- Restauration d'un manoir renaissance (ancien presbytère inscrit)
- Etude sylvothérapie
- Travaux divers sur deux bâtiments photovoltaïques
- Diagnostic énergétique des logements locatifs
- Rénovation énergétique de 7 logements à la maison Roux avec chauffage biomasse
- Rénovation énergétique de 2 à 4 logements à la Poste avec chauffage biomasse
- Sécurisation de la châsse classée monument historique
- Création d'un parking dans la Rue des fossés
- Mise aux normes de la piscine municipale
- Désamiantage de la toiture du local Chamberet Espace Solidaire

6- Création de logements inclusif

Une réunion a eu lieu ce jour avec les services du Conseil Départemental. Mme PAPON, directrice du service, préconise de créer des logements inclusifs au sein de la résidence séniors. Elle précise que pour remplir les 12 logements prévus, il est primordial de prévoir une mixité de logements. Elle prendra contact avec la mutualité française pour mettre en place ces logements inclusifs. Ils pourraient être proposés à du personnel de l'entreprise adaptée, à des résidents du foyer de vie ou de l'EHPAD... Gérard TAVERT précise que le forfait pour un logement inclusif s'élève entre 6000 et 8000 € par an et par personne.

7- Déclassement du chemin d'Arsouze

Monsieur Christian MADRANGE donne lecture du rapport du commissaire enquêteur, Madame Karine MONTINTIN, concernant le déclassement du chemin d'Arsouze demandé par Mr COURCELLE. Les conclusions seront annexées à la présente délibération. Les conclusions sont que :

- Ce chemin est effectivement désaffecté de son usage public,
- Qu'il est dénué de potentialité touristique et de fonction à caractère agricole
- Que le projet ne génère pas d'enclave et ne nuit pas au tiers riverain.

Deux recommandations sont préconisées :

- La municipalité souhaite conserver une vingtaine de mètres linéaires au débouché Nord de ce chemin afin d'agrandir l'espace public existant qui dans la pratique, s'avère usitée pour le stockage temporaire des bois de coupes

- Par ailleurs, il est nécessaire d'informer les héritiers de Feu Mme THEILLAUD du devenir du chemin sur sa portion mitoyenne et lui permettre de présenter une offre d'achat si tel est son choix.

Après avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

- Émettent un avis favorable pour le déclassement du chemin d'Arsouze
- Demandent à Christian MADRANGE de prendre contact avec la famille de Feu Mme THEILLAUD pour porter à leur connaissance le déclassement de ce chemin
- Décident que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des demandeurs
- Fixent le prix du terrain à 2 000 euros l'hectare

- Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches se rapportant à ces dossiers.

8- Création d'un poste d'agent de maitrise

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02/10/2020

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter création d'emplois ainsi proposée.

- **la création** d'un poste emploi d'agent de maitrise, à temps complet à compter du 01/12/2020

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT DE MAITRISE

Grade : ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 64

9- Création d'un poste d'attaché

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02/10/2020

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la création** d'un poste emploi attaché territorial, à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la création d'emplois ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/12/2020

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : ATTACHÉ TERRITORIAL

Grade : ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 64

Questions diverses :

COVID : Monsieur le maire précise que le département de la Corrèze passe en zone rouge à partir du lundi 5 octobre. Il est nécessaire de remettre en place le registre communal des personnes fragiles avec un appel par semaine des personnes concernées.

RONDE DES PUYs : la ronde des puy's est maintenue avec de grandes précautions sanitaires. Alex DESASSIS est chargé des questionnaires Covid.

Questions d'Alex DESASSIS :

- Les estivants se plaignent qu'il n'y ait pas de relais colis sur la commune (mondial relais, pickup service,...)
- Sybille de PEYRELONGUE souligne qu'il manque des racks à vélos
- Concernant la maison de santé à quelle date le traçage sera-t-il réalisé ?

Gérard MORATILLE signale que des quilles sont couchées devant la Maison Saint André et des travaux sont prévus pour l'éclairage de la chasse

Jean Paul POUGET signale qu'il faut prévoir une campagne de marquage au sol dans le printemps et un contrôle électrique de la maison de l'arbre est à programmer

Laurence TER-HEIDE a eu des demandes pour la pose d'un ralentisseur vers le champ de Foire.

Bernard RUAL précise que ce n'est pas prévu pour le moment.

Carla LELIEVRE signale que de nombreux chiens divagent dans le cimetière et au stade.

Fin de séance 22 heures.